

APPEL AUX DONNS



Jeunes Talents

01 40 20 09 34

www.jeunes-talents.org

Les nouvelles dispositions fiscales en faveur du mécénat des particuliers sont entrées en vigueur en janvier 2008. Vous bénéficiez désormais d'une réduction d'impôts de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable :

Si vous donnez 50 €, vous payez en réalité : 17 €

Si vous donnez 150 €, vous payez en réalité : 51 €

Si vous donnez 500 €, vous payez en réalité : 170 €

Montant du don.....€

M - M^{me} - M^{elle} Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Ville..... Code postal | _ | _ | _ | _ | _ |

Email.....

Tél. fixe..... Tél. portable.....

Merci de nous adresser votre bulletin d'adhésion accompagné de votre règlement de.....€ par chèque bancaire à l'ordre de Association JEUNES TALENTS, 4 rue Schubert 75020 Paris.

Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal du montant de votre don.

Date

Signature